

**PRESIDENCE**

**JURY D'EXAMENS**

**ARRETE N° 2017- 00153 - 4**

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 ; L. 613-1 et s. ; D.613-1 et s. ; D.611-1 et s. ; D.612-1 et s. ; D.612-33 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le Cadre National des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 5 juillet 2010, amendée le 19 septembre 2016 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances adoptées le 30 juin 2014 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 26 juin 2017

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2017-2018, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Sciences Humaines et Sociales
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Métiers du livre et de l'édition <b>Parcours-type :</b> Bibliothèque

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Cécile RABOT

**Maître de Conférences**

assistée des assesseurs :

- Monsieur Jean-Christophe BOUDET

**MAST Librairie**

- Madame Bernadette CAILLE

**MAST Édition**

- Monsieur Frédéric GAI

**ATER**

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs la Directrice Adjointe et le Directeur de l'UFR SITEC, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Pour le Président, Jean-François BALAUDÉ  
et par délégation, Monsieur le Vice-Président de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire, Christophe BRÉCHET



**PRESIDENCE**

**JURY D'EXAMENS**

**ARRETE N° 2017- 00153 - 5**

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 ; L. 613-1 et s. ; D.613-1 et s. ; D.611-1 et s. ; D.612-1 et s. ; D.612-33 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le Cadre National des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 5 juillet 2010, amendée le 19 septembre 2016 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances adoptées le 30 juin 2014 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 26 juin 2017

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2017-2018, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Sciences Humaines et Sociales
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Métiers du livre et de l'édition <b>Parcours-type :</b> Édition

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Cécile **RABOT**

**Maître de Conférences**

assistée des assesseurs :

- Monsieur Jean-Christophe BOUDET

**MAST Librairie**

- Madame Bernadette CAILLE

**MAST Édition**

- Monsieur Frédéric GAL

**ATER**

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs la Directrice Adjointe et le Directeur de l'UFR SITEC, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Pour le Président, Jean-François BALAUDÉ  
et par délégation, Monsieur le Vice-Président de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire, Christophe BRÉCHET



**PRESIDENCE**

**JURY D'EXAMENS**

**ARRETE N° 2017-00153 - 6**

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 ; L. 613-1 et s. ; D.613-1 et s. ; D.611-1 et s. ; D.612-1 et s. ; D.612-33 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le Cadre National des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 5 juillet 2010, amendée le 19 septembre 2016 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances adoptées le 30 juin 2014 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 26 juin 2017

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2017-2018, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Sciences Humaines et Sociales
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Métiers du livre et de l'édition <b>Parcours-type :</b> Ingénierie du Livre en Commercialisation Numérique

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Cécile **RABOT**

**Maître de Conférences**

assistée des assesseurs :

- Monsieur Jean-Christophe **BOUDET**

**MAST Librairie**

- Madame Bernadette **CAILLE**

**MAST Édition**

- Monsieur Frédéric **GAI**

**ATER**

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs la Directrice Adjointe et le Directeur de l'UFR SITEC, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Pour le Président, Jean-François BALAUDÉ  
et par délégation, Monsieur le Vice-Président de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire, Christophe BRÉCHET

